

Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 2119./19

Casablanca, le 05 SEPT 2019

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert n° 86/2019, relatif aux **Etudes techniques et suivi des travaux de construction de la cité des métiers et des compétences AGADIR.**

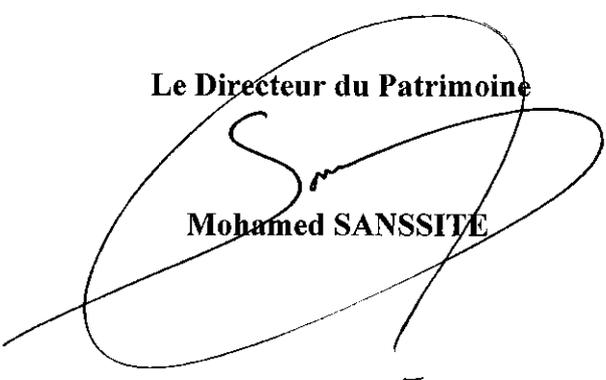
P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, le **23 Septembre 2019 à 11 Heures**, lieu à la **Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 86/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine



Mohamed SANSSITE



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFPPT

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n°86/19 : Etudes techniques et suivi des travaux relatifs au projet de construction de la Cité des Métiers et des Compétences Agadir

Etaient présents :

M. JARIR Fouad	NOVEC (voir liste de présence ci jointe)
Mme BALAGH Amal	BETEC (voir liste de présence ci jointe)
M. NASQAQUI Mustapha	CID (voir liste de présence ci jointe)
M. ELBORJI Abdellatif	Omnium Technologique (voir liste de présence ci jointe)
Mme OUEDGHIRI Nadia	DP-OFPPT
Mme MOUNIR Meryem	DP-OFPPT
Mme LOUDGHIRI Zineb	DP-OFPPT

La question suivante a été posée :

Question : où se situe le terrain objet du projet.

Réponse : le terrain est situé dans la région Drarga sur la route nationale n° 8 entre Agadir et Amskrout.

Il a par ailleurs été rappelé séance tenante les critères d'évaluation des capacités techniques des concurrents selon les exigences du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre n°86/19.

En premier lieu, il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences relatives aux attestations de références demandées dans le dossier technique et prévues dans les articles 5 et 19 du règlement précité.

Il a ensuite été rappelé et discuté les exigences ainsi que les critères d'évaluation des offres techniques relatives à l'équipe proposée par les soumissionnaires et prévues dans les articles 5 et 19 du règlement.

SANSSITE Mohamed

DIRECTEUR DU PATRIMOINE

Direction du Patrimoine

Intersection Route N°11 et Route BO.50- Sidi Maarouf-
Route Nouacer- Casablanca
Fax : (0522) 78.70.31